



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

ADMINISTRATION

AM_2023_04

Arrêté municipal

Alignement individuel

Rue de l'Usine, Mignovillard

Le Maire de Mignovillard,

- Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voie routière,
- Vu la demande présentée le 23 janvier 2023 par M. Olivier COLIN, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de M. Michel LEBAUD, par laquelle il sollicite l'indication de l'alignement au droit de la propriété située : rue de l'Usine « La Mouille » cadastrée AB 213.

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Alignement**

L'alignement de la rue de l'Usine au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : E-F-A, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.

Article 2 : **Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : **Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : **Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **UN** an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 : A défaut pour le pétitionnaire et le bénéficiaire de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, ils seront poursuivis pour contravention de voirie.

Article 6 : M. le Maire de Mignovillard, le pétitionnaire et le bénéficiaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 2 février 2023

Le Maire,

Florent SERRETTE



<p>MIGNOVILLARD Section AB n°213 "La Mouille"</p>	<p align="center">Propriété Michel LEBAUD Rue de l'Usine PROPOSITION D'ALIGNEMENT</p>			
<p>SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés" Géomètres - Experts 95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS Tél : 03.84.52.01.17</p>	<p align="center">Echelle 1/500</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="805 548 1085 616">21.09.2022</td> <td data-bbox="1093 548 1372 616">Dossier 220495</td> </tr> </table>		21.09.2022	Dossier 220495
21.09.2022	Dossier 220495			

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

— Proposition d'Alignement
La limite E-F-A fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

- ⊙ Borne nouvelle OGE
- ⊙ Borne ancienne OGE
- Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.
- ▨ Signe d'appartenance du mur
- Clôture

